



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennoise

La vie comme vous l'aimez !

2025/39

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 39/2025

prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire 82/2023/ADM du 19
septembre 2023
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes

OBJET : Marche de réhabilitation de la piste d'athlétisme - Modification n°1 du lot n°1
« Infrastructure sportive »

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la commande publique
- Vu la Délibération 82/2023/ADM du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2023 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes pour toute décision concernant l'intégralité des procédures portant sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu la procédure adaptée
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne le 28/11/2024
- Vu la décision n°01/2025 en date du 15/01/2025 portant attribution du marché 2024-18 relatif à la réhabilitation de la piste d'athlétisme notamment le lot 1 « Infrastructure sportive » à l'entreprise ARTDAN pour un montant global et forfaitaire de 1 274 243.38€ TTC.

Considérant que certains prix du DPGF n'ont pas été exécutés et que certaines quantités en plus ont été demandées par la maîtrise d'ouvrage.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure avec l'entreprise ARTDAN une modification n°1 au lot 1 au marché de travaux pour un montant 24 404.47€ HT soit 29 285.36€ TTC

ARTICLE 2 : Dit que le montant initial du lot 1 du marché s'élève à 1 274 243.38€ TTC

ARTICLE 3 : Dit que le nouveau montant du lot 2 du marché s'élève à 1 303 528.74€ TTC soit augmentation de 2.25% par rapport au montant initialement prévu.

Fait à Migennes, le 06/10/2025

Le Président

F. BOUCHER



1 bis, rue des Ecoles - 89400 MIGENNES ☎ 03-86-92-66-03 ✉ ccam@migennois.fr

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

ID : 089-248900383-20251006-MP2024_18L1A1-CC

